

artisans – entrepreneurs
immatriculés au RM*

Vos contrats d'apprentissage en ligne sur

www.e-apprentissage.fr

Votre
entreprise
est
immatriculée
au Répertoire
des métiers

Avec votre numéro de siret,
vous pouvez :

- saisir le contrat
- le transmettre à la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne (CMA 91) pour contrôle
- imprimer le contrat en trois exemplaires
- le signer et le faire viser par le CFA
- l'envoyer avec les pièces jointes justificatives au service enregistrement de la CMA 91.

Un nouveau
service de
votre Chambre
de métiers
et de
l'artisanat

Clair : la notice d'utilisation vous aide à saisir votre contrat
simple : seules trois pages d'écran sont à renseigner pour la saisie du contrat
Rapide et efficace : vous gagnez du temps et vous êtes informé en temps réel du suivi de votre contrat

*Répertoire des métiers

Pour vous guider :
service apprentissage
01 69 47 54 36/ 35/ 30



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Essonne